

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 septembre 2021

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/09/2021

Présents : 18

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 1

Représentés : 1

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Daniel ROGER

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Représentés: Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS

Abstentions: 0

Présents non votants : Séverine SAUR

Excusés: Daniel BARTHES, Thierry CAZALS, Elisabeth DAUZAT, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Marie-Line GÉRONIMO, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacqueline MARKOVIC, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Sport et Santé : convention de partenariat " On sport dehors "

Dans le cadre de son contrat local de santé et de son pôle de pleine nature Montagnes du Caroux, le Pays Haut Languedoc et Vignobles a élaboré avec les Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) volontaires de son territoire un projet sport santé dénommé « On sport dehors ». Cette démarche s'inscrit dans une logique de prévention ou d'amélioration de la santé des patients suivis par les MSP.

Le budget prévisionnel est de 24 430 euros et son plan de financement est le suivant :

Fondation de France :	11 000 €
DRJCS Occitanie :	3 000 €
Fondation Privat :	1 730 €
MSP (valorisation temps de travail et éducation thérapeutique) :	8 700 €

Les grands principes du projet « On sport dehors »:

Cette expérimentation vise à améliorer la prise en charge globale des patients en intégrant une pratique régulière d'activités de pleine nature (APN) aux parcours de soins de patients atteints de maladie chronique.

Pour cela, des séances d'activités de pleine nature seront organisées et proposées à des patients repérés par les professionnels de santé en raison de quatre séances par mois (recommandations de la Haute autorité de santé) avec pour objectif de favoriser un changement de comportement et d'inscrire la pratique des APN dans la durée.

Ces séances seront encadrées par des professionnels diplômés d'État de l'activité et par un professionnel de santé. Les liens avec les clubs locaux seront favorisés.

Les objectifs du projet sont :

- faire découvrir et pérenniser la pratique d'activités de pleine nature par les patients atteints de maladies chroniques
- favoriser l'émergence d'une culture commune sur les questions de sport santé.

Trois MSP situées sur le territoire du pôle de pleine nature se sont portées volontaires pour y participer :

- MSP Orb Santé (Hérépian - Bédarieux)
- MSP des Monts d'Orb (Lamalou-les-Bains, Saint-Gervais-sur-Mare, Colombières-sur-Orb, Graissessac, Olargues)
- MSP des Hauts Cantons (Saint-Pons de Thomières - Olargues).

La mise en œuvre de ce projet implique la signature d'une convention avec les partenaires nommés ci-dessus. Cette convention a pour objet de définir les conditions de réalisation du projet ainsi que les modalités de partenariat entre les parties prenantes, leurs obligations et responsabilités.

Dans le cadre de cette convention, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'engage à :

- Animer et coordonner le projet « on sport dehors »
- Rechercher les financements de l'action
- Réaliser l'évaluation finale de l'action (avec les éléments fournis par les MSP)
- Rétribuer les prestations d'activités de pleine nature
- Verser aux MSP un forfait pour leur participation tout au long du projet.

Les MSP s'engagent à :

- Repérer les patients et leur proposer de signer la charte d'engagement dans le dispositif
- Assurer le lien avec les médecins traitants des patients via a minima une demande de prescription médicale et un courrier informant de la participation de leur patient au programme d'activité
- Assurer le suivi thérapeutique des patients engagés dans le dispositif
- Assurer l'organisation hebdomadaire des séances d'APN
- Assurer un accompagnement des séances par au moins un professionnel de santé
- Participer aux réunions relatives au projet
- Elaborer et mettre en œuvre une démarche d'évaluation du dispositif
- Fournir les éléments nécessaires à l'évaluation de l'action.

La présente convention donne droit au versement d'un forfait de 2 000 € à chacune des trois MSP partenaires et signataires de cette convention en échange de leur participation active au dispositif. Le versement de cette rémunération se fait en une fois à la fin de la mise en œuvre du projet.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer la convention jointe.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention jointe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-Les-Béziers le 28 septembre 2021.

Le Président,

Jean ARCAS

